

INTERPRÉTATION D'UNE RECHERCHE DE TOXIQUES SANGUINS (THC)

Par **Profil supprimé** Posté le 22/04/2014 à 11h06

Bonjour, j'ai effectué une analyse de sang pour vérifier si mon corps avait éliminé toutes traces de thc après 4 mois d'arrêt de consommation de cannabis et voici les résultats :

-THC(tétrahydrocannabinol)inf à 0.5ng/ml
-THC COOH inf à 2.0 ng/ml
-11OH THC inf à 1.0 ng/ml

Pouvez-vous m'indiquer ce qu'indique clairement ces résultats, la thc est-elle toujours présente ? Aux yeux de la loi suis-je en règle ?
Je vous remercie par avance de vos réponses

2 RÉPONSES

Profil supprimé - 22/04/2014 à 13h07

Bonjour,

Probablement oui, le résultat indique toujours la présence de THC et de produits de sa dégradation dans votre sang. En très petites quantités cependant. C'est fort étonnant et inhabituel quatre mois après votre consommation.

Une hypothèse pourrait être que vous avez respiré, peu de temps avant le prélèvement de votre échantillon de sang, de la fumée de cannabis consommée par d'autres personnes. Cela expliquerait aussi les très faibles taux retrouvés.

Il est cependant possible aussi que le "inférieur à 0.5ng/ml" indique la limite de détection du procédé utilisé pour faire le dépistage et non qu'il y a cette quantité de cannabinoïdes dans votre sang. Nous ne sommes pas toxicologues donc c'est aussi ambigu pour nous.

A l'exception de la conduite en ayant fait usage de stupéfiants, la loi n'exige pas de vous d'être "en règle" en produisant un test si poussé de dépistage du cannabis dans votre sang.

Si vous n'avez réellement consommé aucun cannabis depuis 4 mois, un contrôle urinaire ou salivaire sur le bord de la route se révélerait très probablement négatif. Les policiers n'iraient pas plus loin et vous n'auriez pas de contrôle dans le sang. Mais il est vrai cependant que si un tel dépistage se faisait dans votre sang, dans l'hypothèse où le résultat indique la présence de THC, alors vous pourriez être en théorie poursuivi pour usage sous influence de stupéfiants. Mais tout cela reste très hypothétique et nous dirions plutôt que vous n'avez pas trop de souci à vous faire tant que vous ne consommez plus de cannabis.

Cordialement,

le modérateur.

Profil supprimé - 22/04/2014 à 14h07

Je vous remercie pour votre réponse. Je vous confirme bien avoir totalement stoppé la consommation de cannabis depuis 4 mois (jour pour jour). Pour donner plus de détails j'ai malheureusement subi un accident de la route assez grave (conduite sous l'emprise de cannabis) le 23/12/2013 où bien heureusement j'étais le seul en cause... J'ai eu une suspension de permis de 6 mois et demain je dois me rendre au tribunal dans le cadre d'une c.r.p.c (reconnaissance de culpabilité). Ce test sanguin m'a été demandé par mon avocat pour démontrer ma bonne foi et j'avais dû mal à comprendre cette analyse. Je ne comprenais pas si j'étais simplement en dessous des barèmes légaux ou si il y avait trace de thc dans mon sang. Cordialement
